



MARINES VOYAGES

AGENCE DE LA POSSESSION

AGENCE DE ST PIERRE

AGENCE DE ST ANDRÉ

0262 71 59 33 – 0693 200612

reservation@marines-voyages.com

www.marines-voyages.com

MALAYSIA

MALAISIE 16 JOURS à partir de 2780.00 €*

CIRCUIT

du 14 au 29 octobre 2024

(Vacances Scolaires)



**Tarifs sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.*

**Supplément Chambre Simple de 395€*

**Tarif enfant de moins de 12 ans -15%*

PROGRAMME 16 JOURS

Plan de vol :

Arrivée à Kuala Lumpur avec Air Mauritius le 14 octobre à 10h10

Retour de Kuala Lumpur avec Air Mauritius le 29 octobre à 12h50



14 oct 24 – REUNION - MAURICE – KUALA LUMPUR

Vol Réunion Kuala Lumpur via Maurice.
Nuit et repas à bord.

15 oct 24 - KUALA LUMPUR - MALACCA

Arrivée à l'aéroport International de Kuala Lumpur, accueil et transfert en bus climatisé confortable par la route vers Malacca en compagnie d'un guide local.

Cette ville historique fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 7 Juillet 2008. Installation à l'hôtel.

Déjeuner.

Dans l'après-midi, vous visiterez la place principale de Malacca haute en couleurs. C'est la brique qui domine : celle de la Christ Church et du Stadhuys hollandais. Un moulin, une fontaine dressée en l'honneur de la reine Victoria, la puissante Porta de Santiago portugaise et les ruines à ciel ouvert de l'église Saint-Paul, rappellent chacun des épisodes coloniaux et le Sultanat Palace.

Dîner et nuit à l'hôtel.



16 oct 24- MALACCA- KUALA LUMPUR

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel.

Vous quitterez Malacca pour Kuala Lumpur. Direction Putrajaya capitale administrative de la Malaisie. Ville moderne qui adopte le concept cité jardin. Le modernisme de la ville est perceptible dans sa perception architecturale qui est respectueuse de l'environnement.

Points forts : Bureau du Premier ministre, Palais de justice, la mosquée Putra, DataranPutra ; Boulevard Persiaran.

Déjeuner à Putrajaya, vue sur le lac.

Puis continuation vers Kuala Lumpur.

En fin d'après-midi, visite incontournable de la capitale fédérale de Malaisie située au confluent de deux fleuves, dont le nom signifie « confluent vaseux » en malais.





Parmi les curiosités de la ville, les tours Petronas (tours jumelles), deux gratte-ciels de 88 étages, qui symbolisent le développement économique du pays et sa richesse pluriculturelle.

Dîner. Nuit à l'hôtel.

17 oct 24- KUALA LUMPUR

Petit-déjeuner servi à l'hôtel.

Journée libre.

Dîner à l'hôtel. Nuit à l'hôtel.

18 oct 24- KUALA LUMPUR – BATU CAVE – CAMERON HIGHLANDS (220km)

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel.

Départ de Kuala Lumpur pour Ipoh. En route, visite des Batu Caves (1h de route de Kuala), un lieu religieux des Hindous. Les grottes de Batu sont un ensemble de grottes, dont certaines ont été aménagées en temples, dans une colline de calcaire. Ces grottes constituent le plus grand sanctuaire [hindou](#) hors de l'[Inde](#) consacrées à la divinité [Murugan](#).

Ces grottes sont également un lieu de pèlerinage qui rassemble chaque année des milliers de croyants à l'occasion de la fête de Thaipusam.

Déjeuner en cours de route.

Départ pour Cameron Highlands.

Arrivée à Tapah (160kms–2h de route) vers 15h et début de la montée au Cameron Highlands par une étroite route (60kms–1h30 de montée, 1542 mètres d'altitude).

Ainsi à cette altitude, vous apprécierez la fraîcheur qui avait séduit autrefois les colons britanniques.



Dîner. Nuit à l'hôtel.

Information : Merci de noter que la fabrique de thé est fermée les lundis et les jours fériés (ainsi que les mardis si le lundi précédent est férié).



19 oct 24- CAMERON HIGHLANDS – IPOH – KUALA KANGSAR –BELUM RAINFOREST

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel.

Départ pour Belum après avoir visité une fabrique de thé. En chemin, vous visiterez le temple troglodyte taoïste de Sam Poh Tong, un temple chinois situé à Ipoh dans l'Etat de Perak.

Déjeuner à Ipoh.

Continuation vers Kuala Kangsar (50kms–45mins) de route, puis la Mosquée Ubudiah et enfin le palais de Iskandariah à Kuala Kangsar. Kuala Kangsar est connue pour être la ville royale du sultan de Perak. Vous poursuivrez votre route vers votre hôtel, le Belum Rainforest Resort en passant par de petites routes de campagnes, des plantations de caoutchouc, de palmiers et des paysages de forêts tropicales (150 kms – 3h de route).



Diner et nuit à Belum Rainforest Resort

20 oct 24 -BELUM RAINFOREST

Petit-déjeuner servi à l'hôtel.

Une journée à découvrir la jungle tropicale de Belum : randonnées à la recherche de la faune et de la flore, la pêche, se baigner aux chutes d'eau, faire du radeau, partez rejoindre un village Orang Asli, etc.

Déjeuner pique-nique.

Admirer l'impressionnant barrage de Temenggor et son lac. Retour en direction de l'hôtel.

Diner et nuit à l'hôtel.

21 oct24 -BELUM – PENANG (170 KM)

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel, départ pour Penang surnomme la « Perle de l'Extrême Orient ». Déjeuner local en route.

Vous arriverez à Penang qui a su garder le charme et sa culture Peranakan typique et les vieilles villas somptueuses des riches 'towkays' du début de 20ème siècle.

A l'approche de Penang, ne manquez pas de photographier le pont de Penang, connu pour être le plus long d'Asie du Sud-Est.

Visite du quartier de Georgetown, la capitale de l'État de Penang.

La ville fut fondée en 1786 par le capitaine Francis Light au nom de la Compagnie Anglaise des Indes orientales et baptisée en l'honneur du roi George III ne vous laissera pas indifférent.



Vous serez séduits par son charme et ses airs d'antan. Penang est l'une des villes le plus riches d'Asie du Sud-Est a disposé d'autant d'édifices et vestiges coloniaux dans toute l'Asie du Sud-Est. La visite inclue un arrêt au Fort Cornwallis, construit en 1808 ou le fondateur de la colonie britannique, Sir Francis Light débarqua sur l'île. Vous ferez un détour par "Street of Harmony", où cohabitent étroitement une église anglicane, le temple chinois de Kuan Yin, le temple Indien de Mahamariamman et la mosquée Kapitan Kelin et mettant en valeur le kaléidoscope culturel et multiethniques cher à la Malaisie d'aujourd'hui.

Diner et nuit à l'hôtel.

22 oct 24 - PENANG

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel,

Départ pour Penang Hill - avec le funiculaire de Penang (billet inclus), montez au sommet de Penang Hill situé à 800 mètres d'altitude pour une vue imprenable sur Georgetown.

Visite du temple bouddhiste chinois de KekLok Si bouddhiste (temple du bonheur suprême aussi connu sous le nom de Pagode des dix milles Buddhas), l'un des plus grands temples bouddhistes en Asie du Sud-Est. Admirez la statue de la Déesse de la Miséricorde et de la haute Pagode de 30 mètres qui magnifie ce temple a l'architecture d'origine à la fois chinoise, thaïlandaise et birmane construit en 1890.



Déjeuner dans un restaurant local.

Retour à l'hôtel. Quartier libre

Diner et Nuit à l'hôtel

23 oct 24- PENANG

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel,

Journée et repas libre.

Nuit à l'hôtel.



24 oct 24- - PENANG – DEPART VERS KUALA LUMPUR (425KM)

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel,

Cap sur Kuala Lumpur, visite d'un centre de réhabilitation et de recherche de BukitMerah des Orangs outans qui vivent en liberté. (Entrée inclus).

Déjeuner dans un restaurant local.

Transfert pour Kuala Lumpur.

Diner et nuit à l'hôtel.



25 oct 24- KUALA LUMPUR

Petit-déjeuner servi à l'hôtel.
Journée et repas libre.
Diner libre en ville.

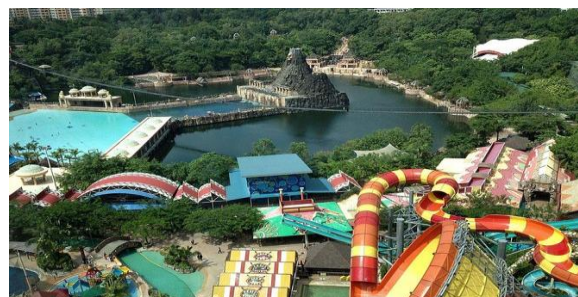
Nuit à l'hôtel.



26 oct 24- KUALA LUMPUR - SUNWAY LAGOON

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel.
Transfert pour la journée dans un parc, le Sunway Lagoon.
Journée libre dans le parc.

Retour à l'hôtel en fin de journée.
Diner et nuit à l'hôtel.



27-28 oct 24- KUALA LUMPUR

Petit-déjeuner servi à l'hôtel.
Journée et repas libre.

Profitez des centres commerciaux de la ville et faire quelques emplettes avant votre retour.



Diner libre en ville.
Nuit à l'hôtel.



29 oct 24- KUALA LUMPUR - MAURICE REUNION

Après le petit-déjeuner servi à l'hôtel
Transfert à l'aéroport de Kuala Lumpur, horaire à nous transmettre.
Arrivée à la Réunion.

~ FIN DE NOS PRESTATIONS ~



LE FORFAIT COMPREND:	LE FORFAIT NE COMPREND PAS:
<ul style="list-style-type: none"> - 01 nuit à Malacca à l'hôtel sélectionné - 04 nuits à KUL à l'hôtel sélectionné - 01 nuit à Cameron Highlands à l'hôtel sélectionné - 02 nuits à Belum à l'hôtel sélectionné - 02 nuits à Penang à l'hôtel sélectionné - Repas comme mentionnés dans le programme - Entrées comme mentionnés dans le programme - Services francophone pour toutes les excursions et transferts - Bus privé pour tous les excursions et transferts - L'entrée à Sunway Lagoon - Tous les vols aller/retour au départ de la Réunion - Taxes de séjour en Malaisie - Un accompagnateur de Marines Voyages à partir de 20 participants - Une réunion d'information - Assurance, assistance, rapatriement, dommage aux bagages 	<ul style="list-style-type: none"> * LES REPAS NON MENTIONNES, LES BOISSONS ET DEPENSES A CARACTERE PERSONNEL * LES POURBOIRES (CHAUFFEUR, GUIDE ETC) * LES EXCURSIONS EN OPTION

La liste des hôtels ou similaire :

Malacca: (1N)

4* Swiss Garden Melaka Hôtel (Chambre Deluxe) ou similaire

Kuala Lumpur: (4N)

4* Melia Hotel – (Chambre Melia Guestroom) ou similaire

Cameron Highlands: (1N)

3* Century Pines Resort Cameron Highlands (Chambre Deluxe / Pines Room) ou similaire

Belum: (2N)

Belum Rainforest Resort (Chambre Azlanii)

Penang: (2N)

3* Hotel Neo Penang (Chambre NeoSgl/dbl/twin - Chambre Family Triple) ou similaire



Conditions générales de vente

Article 1 : Présentation

La société MARINÈS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allendé, commerce 2, 97419 La Possession. Numéro SIRET : 7540742500020 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation IM974120018
GARANTIE FINANCIÈRE ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A., 159 rue Anatole France, CS50118, 92596 Levallois Perret Cedex. RCP : HISCOX au 12 quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux. Contrat numéro : HA RCP0227935 - Assurance : April international : Contrat numéro : 2110, TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

Article 2 : Utilisation du site internet

L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage et d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription. Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de changement des informations sur le site, Marinès Voyages ne pourra pas être responsable. L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches.

Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinès Voyage ne sera pas responsable des frais engagés ;

Pour les destinations étrangères hors Union Européenne. Vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.

L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

Article 4 : Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous.

MARINÈS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION
Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche de du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal où dépend le siège social de Marinès Voyages.

Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinès Voyages est un intermédiaire. La responsabilité de Marinès Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinès Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme.

Les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, font partie des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers. Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation.

Marinès Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc.. ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue.

Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.) seront alors à la charge du client.

Marinès Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.

En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions.
Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles. Marinès Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinès Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.

Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation.
La réservation ne garantit pas le prix du billet.

Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence.

Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.

Marinès Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies.

Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance.
Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international :

TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1. Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur.

Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les modalités du contrat d'assurance.

Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et rapatriement sont comprises à partir de 10 pax partantes. Etant forfaitaire et relative au groupe, ces assurances ne sont pas déductibles du tarif du circuit.

Les assurances individuelles (multirisque et annulation) ne sont plus remboursables dès le lendemain de la souscription.

Article 8 : Précision sur les tarifs

Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence.
Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas. Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.

En cas de modification, Marinès Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la réservation initiale.

En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties.

En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à l'agence d'émettre vos billets.

Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux et au moins deux heures à l'avance pour les vols intérieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.

Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres, n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent :
Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, ci-dessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination./ Les frais de dossiers

- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)/Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)/Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement./Les services d'un accompagnateur, si le groupe est constitué d'un minimum de 20 adultes payants

Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/ Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel./Les pourboires, guides et chauffeurs

Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre...), le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage

Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix sera demandé.

Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières.

Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisables jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

Article 12 : Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

Article 13 : PRESTATAIRES

-Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation.

- Transport :
- Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.

- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion :

Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant le nom des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information. En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.

Europe/les Amériques : AIR FRANCE – CORSAIRFLY – AIR AUSTRAL – FRENCH BEE - XL AIRWAYS *Afrique du Sud : AIR AUSTRAL *Maurice : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Chine : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Inde du Nord et Sud : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Madagascar : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Malaisie : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Thaïlande : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Vietnam : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS.

Article 14 : Minimum de personnes pour garantir le groupe

Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est de 20 personnes pour la plupart des départs. Ce nombre peut être inférieur selon la spécificité du départ, le détail est généralement indiqué sur le programme. Pour les circuits passant par la métropole sans accompagnateur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

Article 15 : Conditions d'annulation par personne (forfait tourisme)

300.00 EUR plus de 60 j. avant départ
25.00% entre 59 j. et 45 j. avant départ
50.00 % entre 44 j. et 30 j. avant départ
75.00 % entre 29 j. et 21 j. avant départ
90.00 % entre 20 j. et 07 j. avant départ
100.00 % entre 06 j. et 0 j. avant départ

Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.

Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagnie.

Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.

Cette demande auprès du fournisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.

Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.



1. Obligations des passagers : L'acheteur d'une croisière auprès de MARINES VOYAGES est tenu d'avoir tout au long de la croisière un comportement ne compromettant pas la sécurité, le calme et la jouissance des autres croisiéristes. Il devra s'engager à respecter les règles de prudence, ainsi que toutes les dispositions de la compagnie de croisière, de MARINES VOYAGES ou des réceptifs locaux responsables de l'organisation des excursions lors des escales, ainsi que les réglementations et autres dispositions administratives ou législatives concernant la croisière achetée. L'acheteur sera tenu pour responsable de tous les dommages que MARINES VOYAGES pourrait subir du fait du non-respect des obligations susvisées. En particulier, les dommages causés au navire, à son mobilier ou à ses équipements, les dommages occasionnés à d'autres clients ou à des tiers, aux véhicules utilisés lors des excursions ainsi que de toutes les contraventions, amendes et frais auxquels MARINES VOYAGES pourrait être soumise du fait de la faute de l'acheteur par les autorités portuaires, douanières, sanitaires ou autres les autres autorités des pays visités lors de la croisière.

2. Pouvoirs du Commandant de bord (ci-après « le Commandant ») : Le Commandant a la faculté d'exécuter tout ordre ou directive donnés par les gouvernements et autorités de tous les Etats. Toutes les actions du transporteur ou du Commandant, pour l'exécution de ces ordres ou directives ne sauraient être considérées comme des inexécutions du contrat. Le débarquement des passagers conformément à ces ordres ou directives, dégage le transporteur de toute responsabilité pour la poursuite du voyage ou le rapatriement des passagers. Le commandant du bateau possède, en outre, la faculté d'interrompre une croisière, d'en modifier l'itinéraire pour des raisons de force majeure ou pour des exigences de sécurité des passagers ou du bateau. L'exercice de cette faculté n'implique pas de "modification du voyage". Certaines destinations comme la péninsule Antarctique, l'Arctique, les fjords de Norvège ou encore l'Alaska sont sujettes à des conditions météorologiques et climatiques particulières. Les Caraïbes sont également une zone à risques cycloniques généralement de juin à septembre. Certaines escales peuvent alors être inversées, écourtées ou supprimées. Dans le cas d'annulation, les excursions achetées à bord sont remboursées. Aucune autre indemnité n'est due. Les vents forts peuvent empêcher le débarquement en chaloupes. Les obligations de l'armateur concernent la croisière dans son ensemble. Une escale précise ne peut constituer le but d'un programme qui vise à découvrir une région d'une manière générale et les plaisirs de la navigation.

3. Respect des horaires en escale : En escale, les horaires d'heure limite de retour à bord et de départ du bateau sont mentionnés dans le journal de bord ainsi qu'à la sortie du bateau de croisière. Il appartient aux passagers de respecter ces horaires. En cas de non-respect de ces horaires et de non embarquement, aucun remboursement ou dédommagement n'est dû au Client.

4. Excursions effectuées au cours des croisières : Les horaires et les itinéraires des excursions peuvent être sujets à modification aussi bien pour des circonstances extérieures (telles que, par exemple, des conditions atmosphériques défavorables). En fonction de la nature particulière de certaines excursions, il est possible que certaines ne soient pas accessibles aux personnes handicapées. Cette interdiction vous sera précisée à bord par le bureau des excursions.

5. Modification d'itinéraires et d'horaires : Toutes les escales et horaires indiqués sont susceptibles d'être modifiés par les compagnies maritimes à tout moment, avant le départ ou pendant la croisière. En cas de grève, émeute, mauvaises conditions météorologiques ou pour toute autre raison, la compagnie maritime peut à tout moment et sans notification préalable, avancer, retarder un départ ou une escale ou éventuellement changer de bateau ou d'escale et ne saurait être tenue pour responsable envers les passagers en cas d'annulation, d'avancement, de retard, de modification ou de substitution. MARINES VOYAGES ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement au respect des horaires d'arrivée et de départ et ce, quelle que soit l'escale.

6. Responsabilité des Clients : Chaque Client (ou s'il est mineur, ses parents ou tuteurs) est responsable et s'engage à dédommager la compagnie pour tout dégât sur le bateau, son mobilier, son équipement ou toute propriété du bateau, pour toute amende ou contravention imposée à la compagnie à cause d'un acte, d'une omission ou de la violation d'une loi, qu'il s'agisse d'un acte volontaire ou non de la part du passager.

7. Enfants / Mineurs : Pour des raisons de sécurité, certaines compagnies n'acceptent pas à bord les enfants en bas âge. Le Client devra à cet effet se renseigner lors de la Commande, et au plus tard avant la date d'embarquement. Certaines compagnies considèrent comme mineures les personnes âgées de moins de 21 ans. Elles ne sont pas autorisées à voyager seules à bord et doivent être accompagnées par des parents ou des adultes de plus de 25 ans dont ils doivent partager la cabine et qui assument toutes les responsabilités à leur égard. Une vérification de l'âge du passager peut être demandée par le personnel de bord.

8. Pourboires / Caisnes de bord : Les pourboires au personnel de bord sont une tradition maritime. Une somme variable par jour et par personne (adulte et enfant) sera à régler sur place, généralement en espèces, et couvre le service à bord.

9. Les types de cabines (sur les croisières) : Les cabines dites « Standard » (ou cabines intérieures) sont des cabines ne disposant pas de hublot ni de sabord laissant passer la lumière du jour. Les cabines avec hublot (ou cabines extérieures dites sabord) sont des cabines laissant passer la lumière du jour. Les cabines individuelles comprennent un lit pour une personne. Prévu en nombre limité, elles font souvent l'objet d'un supplément et sont moins bien situées que les cabines doubles. Les cabines doubles sont prévues soit avec deux lits, soit avec un lit bas et une couchette haute, soit avec un lit double (peu fréquent). Les cabines triples et quadruples sont souvent des cabines doubles équipées de lits d'appoint. Sur les bateaux de croisière, les cabines offrent généralement un espace plus restreint que dans une chambre d'hôtel. Par ailleurs, pour une classification équivalente en termes d'étoiles, le niveau d'espace et de confort des cabines des croisières fluviales en Egypte est généralement inférieur à celui des hôtels locaux.

III. CONDITIONS PARTICULIERES AUX LOCATIONS DE VEHICULE

1. Prise en charge du véhicule de location sans chauffeur : Lors de la prise en charge du véhicule de location sans chauffeur, le conducteur principal du véhicule doit toujours être en mesure de présenter sa carte bancaire qui doit impérativement être celle utilisée lors du paiement du séjour et nom du voyageur principal qui est par défaut le conducteur désigné, le bon d'échange matérialisant la réservation effectuée et son permis de conduire. Nous attirons votre attention sur le fait que le loueur pourra vous demander, à titre de garantie, de prendre une empreinte de votre carte bancaire avant la prise de possession du véhicule. Dans certains cas, une caution financière pourra même être demandée au moment de la prise en charge du véhicule réservé. Nous vous conseillons de vérifier que le plafond de dépense autorisé par votre banque vous permettra d'effectuer cette transaction.

Nous vous conseillons, lors de la prise en charge du véhicule, d'en faire une inspection minutieuse. De noter les plus petites traces de chocs sur la carrosserie d'impacts sur le pare-brise, la présence et l'usure de la roue de secours. L'absence des certains accessoires (allume-cigare par exemple.) Vérifier sur la jauge de carburant si le plein du véhicule a été effectué. Faire porter ces éventuelles anomalies sur le contrat de vente par le collaborateur du loueur de voitures.

2. Frais supplémentaires inhérents aux locations de voiture sans chauffeur :

Sauf mention particulière clairement établie, le prix de la location de voiture n'inclut pas les assurances complémentaires, certains équipements optionnels, les frais de conducteur additionnel et de jeune conducteur. Le kilométrage supplémentaire au forfait prévu lorsque celui-ci est limité. Même lorsqu'une assurance obligatoire est comprise dans le prix de la location de voiture, un montant excédentaire pourra être appliqué en cas de vol ou de dommage sur le véhicule de location. Ce montant est variable en fonction des loueurs, du pays de location et du type de véhicule loué. L'utilisateur est seul responsable de sa propre décision de souscrire ou non à une assurance optionnelle. MARINES VOYAGES ne pourra être tenu responsable de l'existence de frais supplémentaires en cas de dommages et/ou pour la souscription à ces assurances optionnelles. Pour les locations de véhicules effectuées dans certains pays et notamment aux États-Unis, certains loueurs peuvent facturer automatiquement un plein d'essence à la restitution du véhicule. De plus, certains loueurs facturent des frais supplémentaires en cas d'utilisation de pneus neige, de galeries, de

GPS, etc. En général, le véhicule loué devra être restitué dans l'agence de location de voiture choisie lors de la commande. Si tel n'était pas le cas, le loueur serait en droit de facturer des frais d'abandon. Les sièges pour enfant sont disponibles sur demande, selon la disponibilité de l'agence de départ.

3 - Age requis pour louer un véhicule sans chauffeur : L'âge requis pour conduire un véhicule de location sans chauffeur est variable selon les pays et/ou les loueurs Il est établi en général entre 21 et 65 ans. Des frais peuvent aussi être appliqués en présence de conducteurs âgés de moins de 25 ans.

4 - Permis de conduire requis pour louer un véhicule sans chauffeur :

Tous les conducteurs d'un véhicule de location sans chauffeur doivent être en mesure de présenter un permis de conduire valide pour la catégorie de véhicule loué. Sauf avis contraire, le permis de conduire doit être obtenu depuis au moins trois ans. Dans certaines circonstances un permis de conduire international peut être requis pour louer un véhicule sans chauffeur.

5 - Conduire un véhicule de location sans chauffeur loué en France hors du territoire national :

Certains loueurs interdisent de sortir un véhicule loué hors du territoire national.

6 - Annulation de la location sans chauffeur réservée :

Aucune annulation n'est permise.

MARINES VOYAGES © 2019

